

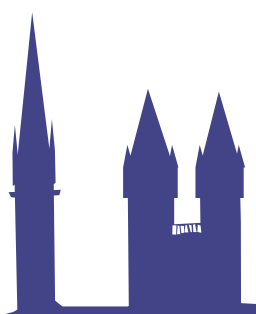
ILS SONT À VOTRE ÉCOUTE	Adrien KERVELLA	Maire	Sur rendez-vous
	Nicole GARNIER	Affaires culturelles et vie associative, petite enfance et jeunesse	Mercredi 10h-12h autres jours sur RDV
	Louis CASTEL	Projets urbains	Lundi 14h-16h Jeudi et vendredi 14h-16h
	Jean GUERCH	Administration générale et urbanisme	Lundi 10h-12h
	Hervé JEZEQUEL	Travaux	Mercredi 10h-12h Samedi sur RDV 11h-12h
	Philippe LAMBERT	Finances communales et affaires économiques	Mercredi 9h-11h
	Germaine LAOT	Affaires sociales	Mardi sur RDV 10h-12h Jeudi sur RDV 14h-16h
	Marie-Thérèse LE GUEN	Cadre de vie, environnement, circulation	Mardi 9h30-11h30 Autres jours sur RDV
	Jacqueline MEVEL-ULMANN	Communication, relations avec la population	Jeudi sur RDV 10h-12h Vendredi sur RDV 10h-12h

NUMÉROS UTILES	Mairie		LOISIRS - CULTURE
	Hôtel de ville	02 98 15 85 00	
	Services techniques	02 98 15 85 01	
	Service animation jeunesse	02 98 15 85 52	
	Services culturels	02 98 15 85 70 - 02 98 15 85 71	
	Police municipale	02 98 15 85 03	
	ADMR 17, rue Batz	02 98 19 11 87	
	Intercommunalité		
	Communauté de Communes du Pays léonard	02 98 69 10 44	
	Agence du Léon	02 98 29 09 09	
	Pompiers	02 98 69 20 18	
	Gendarmerie	02 98 69 00 48	
	Déchetterie	02 98 29 82 11	
	<i>(du mardi au samedi, 8h30-12h / 14h-18h, fermé dimanche et lundi matin)</i>		
		Médiathèque 02 98 69 14 74	
	Mardi 10h - 12h et 13h30 - 19h		
	Mercredi et samedi 10h - 12h et 13h30 - 17h		
	Espace multimédia 02 98 69 03 78		
	Mardi 10h - 12h et 13h30 - 19h		
	Mercredi 10h - 12h et 13h30 - 17h		
	Samedi 10h - 12h et 13h30 - 16h		
	Centre Aquatique 02 98 29 12 77		
	Lundi et vendredi 17h - 19h		
	Mardi et jeudi 12h-13h30 et 17h - 19h		
	Mercredi et samedi 14h30 - 19h		
	Dimanche 9h-12h30 et 14h30 - 18h		
	Férié 14h30 - 18h		
	Nocturne le vendredi 20h30 - 22h30		
	Vacances scolaires		
	Du lundi au samedi 10h - 12h30 et 14h30 - 19h		
	Dimanche 9h-12h30 et 14h30 - 18h		
	Nocturne le vendredi 20h30 - 22h30		

MAISON DES PERMANENCES		
Kéroulas • 29250 Saint-Pol de Léon • Tél. salle A : 02 98 19 16 69 • salle E : 02 98 19 16 75		
Dialogue et ouverture	Tous les samedis de 10h à 12h	Salle A
MAISON DES SERVICES - ESPACE COMMUNAUTAIRE		
29 rue des Carmes • 29250 Saint-Pol de Léon • Tél. 02 98 69 10 44		
Adil	2 ^e mercredi de 13h30 à 16h30	
Armée de terre	1 ^{er} mercredi de 9h à 12h	
ANPE	Tous les jours de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, sauf mardi après-midi	
Art (Atelier Recherche Travail)	Mercredi de 14h à 16h30	
Caf (Caisse d'Allocations Familiales)	Lundi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30	
Cicas (Caisses des retraites complémentaires)	2 ^e et 4 ^e vendredis sur rendez-vous au 02 98 44 04 99	
Clic (Gérontologie)	Mardi 9h à 12h et de 13h30 à 17h sur rendez-vous - Tél. 02 98 29 13 99	
CPAM (Sécurité sociale)	Jeudi de 8h30 à 12h	
Cram (Retraite)	Mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	
Cram (Sociale)	1 ^{er} et 3 ^e jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30	
Espace Pol Aurélien (Maintien à domicile)	Tous les jours de 9h à 12h et de 13h30 à 17h	
France Alzheimer	2 ^e mercredi matin de 9h30 à 11h30	
Mission Locale	Mardi, mercredi 8h30 à 12h et 13h30 à 17h, jeudi 8h30 à 12h	
MSA (Permanence administrative)	1 ^{er} et 3 ^e mercredis de 9h à 12h sur rendez-vous	
MSA (Permanence sociale)	1 ^{er} et 3 ^e mardi de 9h à 12h sur rendez-vous	
Pact Arim	1 ^{er} mardi de 13h30 à 14h30	
Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi)	Lundi matin, mardi après-midi, jeudi matin et après-midi, vendredi matin	
Resam (Réseau d'échange de services aux associations)	1 ^{er} jeudi après-midi	
Réseau Assistance Maternelle	Lundi et vendredi - Tél. 02 98 69 23 13	
Réseau Alzheimer	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Espace Paul Aurélien	
Synd. Mixte Léonard (Habitat)	2 ^e et 4 ^e mardis de 10h30 à 12h	
Union Sociale Retraités Marins	1 ^{er} mardi de 9h à 12h	



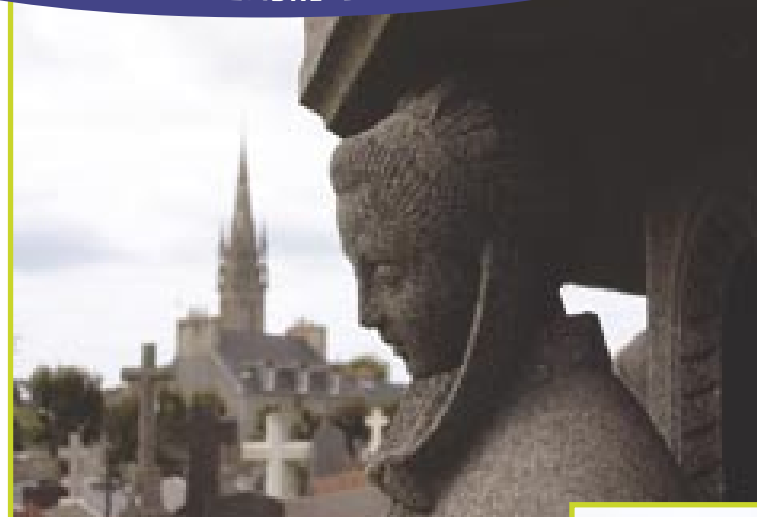
Saint-Pol de Léon



... notre ville

BULLETIN BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ • NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2007 • N°33

Services de proximité : les élus vigilants



Dans sa dernière séance, le conseil municipal a voté à l'unanimité une motion demandant "le maintien du tribunal de Grande Instance, du Tribunal d'Instance, du Tribunal de Commerce et du Conseil des Prud'hommes de Morlaix dans leur pleine intégrité de compétence avec un renforcement des effectifs des Magistrats et Greffiers des Tribunaux". La réforme de la carte judiciaire en cours risque d'entraîner la disparition de ces tribunaux au profit de Quimper et Brest.

Cette motion de soutien est pleinement justifiée, en effet, par l'importance du bassin économique et humain que représente l'arrondissement judiciaire de Morlaix dans l'aménagement du territoire. Mais aussi par l'intérêt des justiciables qui ne peuvent accepter de supporter l'éloignement géographique des Juridictions auxquelles ils peuvent recourir.

L'efficacité des services

judiciaires de Morlaix n'est plus à démontrer depuis longtemps. Il n'est pas inutile de savoir, par exemple, que le nombre d'affaires civiles qui y sont rendues par magistrat est de 236 contre 146 à Paris ou 182 à Lille... Et ceci malgré un sous-effectif flagrant puisque le Tribunal de Grande Instance de Morlaix travaille avec un magistrat pour 23 800 habitants alors que la norme est de un pour 14 200 !

Cette suppression, si elle devait avoir lieu, confirmant l'accroissement de la fracture territoriale, entraînerait à coup sûr une grave crise de confiance entre l'Etat et les collectivités locales.

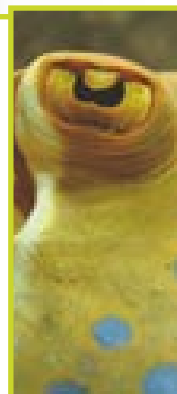
Au-delà du seul exemple des tribunaux morlaisiens, c'est toute la politique d'aménagement du territoire qui est en jeu. La cohésion territoriale semble aujourd'hui sérieusement mise à mal notamment dans les petites villes et leur environnement rural où s'accumulent les fermetures ou

restructurations de services publics : gendarmerie, perceptions, hôpitaux, écoles... Notons l'incohérence à vanter les mérites de la proximité, alors que, s'agissant de ces services, l'heure semble être davantage aux regroupements dans les grandes métropoles régionales. Ceci au mépris des attentes manifestées par la population, soucieuse de concilier qualité de vie dans des communes à taille humaine et accès à des services publics performants.

C'est dire si, comme beaucoup de maires de France, j'appelle de mes vœux la création d'un "bouclier de service public" visant à assurer une présence équitable des grands services publics y compris dans les zones les plus défavorisées. Pour mémoire, les petites villes de 3 000 à 20 000 habitants représentent 18 millions d'habitants soit 30 % de la population. Elles sont donc en droit d'offrir à leurs habitants des services et des équipements de qualité. En aucun cas, leur développement ne saurait être le post-scriptum de la politique d'aménagement du territoire. ■



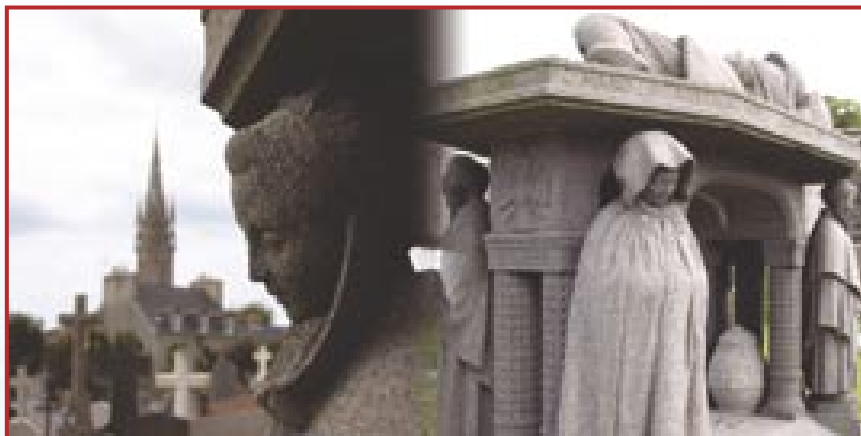
ADRIEN KERVELLA
Maire



Monument aux morts du cimetière

En mémoire des 267 victimes saint-politaines

Les générations actuelles soupçonnent assez peu le lourd tribut que Saint-Pol a payé à la première guerre mondiale. Sait-on que la guerre de 1914-1918 coûta la vie à 267 saint-politains dont les noms sont gravés sur l'hémicycle au milieu du cimetière. Le monument aux morts qui s'y trouve est l'un des plus célèbres de l'art funéraire en Bretagne et fut le premier du département. Il a été réalisé en 1919 et inauguré le 21 mars 1920. La souscription avait permis de collecter 22 712 F, mais les dépenses totales s'étaient élevées à 30 300 F. Il fallut donc faire appel au budget communal pour compléter la somme.



Un soldat agonisant...

La composition est inspirée du schéma médiéval du gisant porté par quatre pleurants. Le gisant est ici un soldat agonisant, étendu sur le corps, jambes repliées, la tête casquée reposant sur un bloc de pierre à peine équarri. Les mains sont crispées, l'une à hauteur du cou et l'autre à la ceinture, le visage personnalisé par une moustache. La souffrance est traduite par l'attitude mais aussi par la technique : visage et mains sont traités en plans successifs aux arêtes vives qui créent un relief tourmenté et synthétique.

...porté par quatre femmes

Le rôle des pleurants, aux quatre angles, est tenu par quatre femmes. Ces quatre figures sont adossées deux à deux à quatre colonnettes, ornées de motifs géométriques en nid d'abeilles sur les fûts

et de croix de guerre sur les bases. Leur unité naît de leur attitude : tête penchée et regards vers le sol. Chaque figure bénéficie cependant d'une facture parfaitement individualisée. **La mère en cape de deuil**, le visage ombré par un capuchon, est entièrement dissimulée par le vêtement qui tombe autour d'elle en quelques longs plis inégaux. **La veuve en costume** porte la coiffe chikoloden de Saint-Pol ; les mains croisées laissent pendre sur le tablier un chapelet. **La citadine** porte un chapeau garni d'un grand voile de deuil dont les plis encadrent le visage et tombe jusqu'aux bras. **La fiancée** porte la coiffe chikoloden mais sa coiffure et son costume sont différents.

Réalisé par Quillivic

Le monument en kersantite mesure 1,60 m de hauteur pour une longueur de 2 m et une profondeur d'1 m, hors emmarchement. Le nom du sculpteur, Quillivic, figure près de la tête du

soldat et sur le chant de la dalle court un texte en breton : “ **Dirak hon ene bourien teched biken mar bed red/ Kento'ch ar maro e vid hon tud ha cloar hor bro** ” (“ *Devant nos ennemis nous ne fuirons jamais ; s'il est nécessaire, plutôt la mort pour notre peuple et la gloire pour notre pays* ”).

Le cénotaphe devait être réalisé initialement par le sculpteur parisien Soudant et les angles devaient être supportés par quatre anges. Le Comte de Guébriant, maire de Saint-Pol, tranche finalement en faveur de Quillivic qui suggère “ quatre femmes du pays, debout, portant sur la tête la dalle supérieure, symbole du fardeau de la guerre ”. Le courrier officiel en date du 25 mars ajoute : “ *La substitution des figures 'femmes' aux figures 'anges' est adoptée. A titre de simple indication, car ici la liberté de l'artiste ne doit pas être entravée, l'une de ces femmes pourrait porter la grande cape de deuil, si impressionnante du pays ; une autre la coiffe de la campagne, une autre celle de la ville et la dernière, le costume bourgeois, désir de la majorité de la commission afin que toutes les catégories soient représentées...* ” ■



Valérie Guesnier

Docteur en Histoire et Civilisations



“ Mention très honorable avec les félicitations du jury ! ”

La décision des jurés de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris a arraché un soupir de soulagement à la saint-politaine Valérie Guesnier qui soutenait, ces dernières semaines, une thèse de doctorat peu banale en Histoire et Civilisations, option Histoire des sciences. Le sujet novateur entre patrimoine et communication scientifique, “ *le premier du genre en France* ” ; invitait à prendre conscience de l'exceptionnel fonds documentaire de la Station Biologique de Roscoff.

Un patrimoine iconographique fabuleux

Au terme de quatre années de travail, la désormais “ docteur ès sciences ”, chargée de mission au sein de l'Agence de Développement du Léon a mis ainsi un point final à un pavé de 550 pages au titre fort explicite, à défaut d'inciter à la rêverie poétique : “ *Les images de la Station Biologique de Roscoff, des années 1870 à nos jours : patrimoine et images d'un patrimoine à sauvegarder pour communiquer* ”. L'intérêt documentaire est tel qu'une version abrégée et simplifiée, à destination du grand public, sortira en librairie d'ici la fin de l'année.

Depuis 1872, date de sa création sur les quais de la petite cité corsaire, face à l'île

de Batz, l'établissement de “ recherche et d'enseignement en biologie marine et en océanographie ” a accumulé, en sus de millions de pages de rapports scientifiques, des images de tous ordres et par dizaines de milliers... “ *Cette prodigieuse collection iconographique retraçait aussi, à sa façon, l'histoire de la Station. Mais de façon anarchique... J'ai voulu alors redonner une cohérence à ce patrimoine méconnu* ”.

... à sauvegarder au titre de l'Inventaire !

L'attention de Valérie Guesnier a été captée tout d'abord par les oeuvres d'art comme les bustes et bas-reliefs des quatre premiers directeurs, Lacaze-Duthiers, Yves Delage, Charles Pérez et Georges Teissier. Elle

s'est portée ensuite sur les images historiques liées par exemple à la vie de l'établissement comme la cueillette des algues par les étudiants. Et sur les images scientifiques bien sûr !

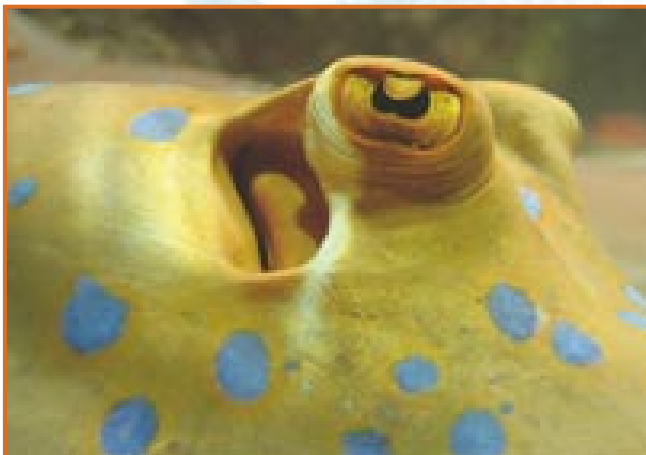
Un incroyable fouillis incompréhensible pour un non spécialiste. “ *Il m'a fallu élaborer un*



système descriptif pour remettre de l'ordre dans ce corpus d'images... ”

Dépouillant parfois jusqu'aux aurores les archives de zoologie et autres cahiers de biologie marine, la chercheuse a imposé ainsi un classement fait d'une quinzaine de typologies : dessins, graphiques, photographies, planches... Le résultat ?

Une base de données qui constitue un outil pratique à l'intention des historiens et, plus encore peut-être, la prise de conscience de l'existence d'un patrimoine iconographique fabuleux qui vient d'attirer l'attention du service de l'Inventaire Général, dépendant du Ministère de la Culture. ■



Des images scientifiques par milliers

Salles de sport : le planning 2007-2008

	Salle 1*	Salle 2	Salle 3	Salle Isidore Daniélou
 lundi	17h00 - 19h00 A.S.C.G.O. Tir à l'arc jusqu'à Pâques 19h00 - 20h30 B.C.L. 20h30 - 22h30 Cie d'Arc A	17h00 - 18h00 G.E.D. 19h00 - 22h00 St Pol Step Gym Loisirs Step + stretching	17h00 - 18h00 G.E.D. 18h00 - 19h00 S.P.A.C. Gym	16h30 - 18h00 A.S. Kreisker Foot 19h00 - 20h30 A.S.C.G.O. Tir à l'arc À partir de Pâques
 mardi	17h00 - 18h30 B.C.L. 18h30 - 20h00 B.C.L. 20h30 - 21h30 Handball 21h30 - 23h00 B.C.L. Seniors G. F.	16h30 - 21h00 Morlaix - St Pol Gym 20h45 - 22h00 St Pol Step Gym Loisirs Gym Tonique	16h30 - 18h00 19h00 - 21h00 Morlaix - St Pol Gym 18h00 - 19h00 St Pol Step Gym Loisirs Gym Douce 20h45 - 22h00 St Pol Step Gym Loisirs Gym Tonique	16h30 - 18h00 A.S. Kreisker Badminton 18h00 - 19h00 S.L.K. jusqu'à fin décembre 18h00 - 19h00 A.S.C.G.O. Basket 19h00 - 22h00 Badminton
 mercredi	15h00 - 16h30 HAND 19h00 - 20h30 B.C.L.	13h00 - 16h00 Morlaix - St Pol Gym 16h00 - 19h00 S.P.A.C. 19h00 - 21h00 Tae Kwon Do 21h00 - 22h30 Danses Traditionnelles	13h00 - 16h00 Morlaix - St Pol Gym 16h00 - 19h00 Tae Kwon Do 20h30 - 21h00 Danses Traditionnelles 21h00 - 22h00 Hapki Do	17h30 - 19h00 A.S. Kreisker 19h00 - 21h00 C.A.T.E. Foot
 jeudi	17h00 - 18h30 B.C.L. 18h30 - 20h30 H.C.L. 20h30 - 22h00 Cie Arc Adultes	17h00 - 18h00 G.E.D. 18h00 - 19h00 S.P.A.C. Gym 19h30 - 22h00 St Pol Step Gym Loisirs Step	17h00 - 18h00 G.E.D. 18h00 - 19h00 S.P.A.C. Gym 19h30 - 22h00 St Pol Step Gym Loisirs Abdominaux + fessiers	16h30 - 18h00 A.S. Kreisker Badminton 19h00 - 22h00 Badminton
 vendredi	17h00 - 18h30 B.C.L. 18h30 - 20h00 B.C.L. / S.P.A.C. Intempéries partage 20h00 - 22h00 B.C.L.	16h30 - 21h30 Morlaix - St Pol Gym	16h30 - 21h30 Morlaix - St Pol Gym	20h00 - 22h00 Handball
 samedi	10h00 - 12h30 Cie ARC Jeunes	09h00 - 13h00 Morlaix - St Pol Gym 14h00 - 18h00 Tae Kwon Do	09h30 - 12h30 Tae Kwon Do	10h00 - 12h00 S.P.A.C. 14h00 - 17h00 Tennis
 dimanche	10h00 - 12h00 Badminton	10h00 - 12h00 Hapki Do		10h00 - 12h00 Badminton

* en raison des travaux d'urgence dans la salle 1, les sportifs sont invités à se mettre en rapport avec leurs responsables de club.

Renseignements : Jean-Yves Le Borgne, président de l'OMS : 02 98 88 31 39



À L'AFFICHE

MICHAËL GREGORIO *L'imitateur qui monte*

samedi 3 novembre 20h30
Théâtre Sainte-Thérèse



Spectacle écrit et produit par Laurent Ruquier. Accompagné de quatre musiciens, Michaël Gregorio innove dans l'imitation. Un écran vidéo vient en décor donnant une dimension supplémentaire à la mise en scène. Il imite les grands noms de la chanson de ces trente dernières années : de la variété française et internationale au rock en passant par le jazz et l'opéra.

Tarifs plein 25€, réduit 20€,
moins de 12 ans 10€
Places numérotées

Réservations : 02 98 15 85 70

THÉÂTRE

AR ROUE UBU

Compagnie Ar Vro Bagan

samedi 24 20h30

dimanche 25 novembre 15h00

Théâtre Sainte-Thérèse



Poussé par son ignoble épouse, le Père Ubu renverse le roi de Pologne, son bienfaiteur et massacre sa famille et les nobles du royaume. Un spectacle populaire tout public en breton.

Tarif : plein sur place 12 €,
réservation 10 €, réduit 8 €, enfant 5 €

Réservations : Brezhoneg War Raok
02 98 29 02 90

L'ÂGE BLETTE "ou la quarantaine rugissante"

Compagnie Marmouzig

samedi 1^{er} décembre

20h30

Théâtre Sainte-Thérèse



Ils s'appellent Roger, Jocelyne, Philippe, Pascal, Véronique et David... À l'aube de leurs 40 ans, ils s'interrogent et nous interrogent sur le temps qui passe. Bruno Herbert et Catherine Le Flochmoan dressent un tableau caustique de cet "âge rugissant".

Tarif : plein 10€, réduit 6€
Places numérotées

Réservations : 02 98 15 85 70

CINÉMACHINATION

Compagnie Marmouzig

dimanche 16 décembre 16h00

Théâtre Sainte-Thérèse

Une comédienne, deux musiciens et une machine diabolique... Et comme décor, un musée ! Mais où est donc passé le professeur Wladimir Piroutch ? Le scientifique doit assurer la présentation de cette "machine" au public. Mais il a disparu ! La conservatrice du musée mène l'enquête.

Un spectacle à voir en famille !

Tout public à partir de 6 ans.
Tarif : plein 10€, réduit 6€
Places numérotées

Réservations : 02 98 15 85 70

EXPOSITIONS

Maison Prébendale

Entrée libre mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 14h00 à 18h00
Renseignements : 02 98 69 01 69

CORPS & ACCORDS

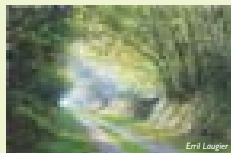
Jocelyne Lavollée,
Majo Marchand, Françoise Trin
jusqu'au 2 décembre

Trois femmes, trois créations autour du corps et d'accords visibles et invisibles. Elles nous livrent une expression riche et variée de la création contemporaine. Majo Marchand nous donne à voir le corps de l'homme dans tous ses états. Jocelyne Lavollée présente des toiles et des gravures légères et lumineuses. Les sculptures de Françoise Trin reprennent ses accords en corps à corps.

FIN D'ANNÉE AVEC LES ARTS

Invité d'honneur : Erril Laugier,
maître-pastelliste
du 14 décembre
au 13 janvier 2008

L'exposition consacrée aux artistes amateurs a pour thème cette année "l'écho de la lumière".



ANIMATIONS

FÊTE DES BÉBÉS

9^e édition

dimanche 16 décembre

Centre-ville

Cette fête rassemblera des centaines de bébés nés dans l'année.

Au programme : distribution de cadeaux, exposition de photos des bébés inscrits, animations pour leurs aînés (maquillage, goûter, balades en calèche, lâcher de ballons et de pigeons, friandises, crèches, chants de Noël avec la présence, bien entendu du... Père Noël).

Renseignements : 02 98 29 18 12

CONFÉRENCES

Histoire et archéologie

De 14h30 à 16h30

Local, Place du Kreisker

Renseignements : 06 61 55 66 99

LE LABER DE PERHARIDY ET SON HISTOIRE

Jean-Claude Le Goff
et Daniel Roué

lundi 26 novembre

VIDÉO-PROJECTION

lundi 17 décembre

Suivie du verre de l'amitié.

SPECTACLE

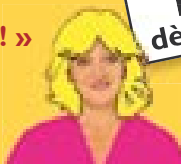


**CHARLOTTE
DE TURCKHEIM**
« Ça va nettement mieux !!! »

samedi 19 janvier 20h30

Tarifs : 30€, 25€, 15€

Réservations : 02 98 15 85 70



Réservez
dès à présent



Association de développement

L'Association de Développement Sanitaire du canton de Saint Pol de Léon (association type loi 1901, à but non lucratif) a été créée en 1978, dans le but d'offrir une meilleure prise en charge médico-sociale des personnes âgées de plus de 60 ans, en organisant des actions d'éducation sanitaire. Elle est aussi dénommée " Espace Pol Aurélien ". Le territoire d'intervention de l'association correspond actuellement au canton de Saint Pol de Léon.

Aujourd'hui, l'association propose un certain nombre de services, en faveur des personnes âgées et handicapées.

Soins Infirmiers à Domicile : 46 places

La capacité de ce service est de 46 places, dont 2 places pour personnes handicapées.

Le service de soins assure, sur **prescription médicale** du médecin traitant :

- les soins d'hygiène et relationnels assurés par des **aides-soignant(e)s** salarié(e)s de l'association,
- les soins techniques effectués par les infirmiers libéraux liés par convention à l'ADS.

La prise en charge est financée par la caisse de sécurité sociale, sous forme de dotation globale versée à l'association.

Une infirmière coordinatrice assure la responsabilité du service de soins. Elle effectue des visites régulières au domicile des patients afin de vérifier la bonne adaptation de la prise en charge.

2 400 repas livrés chaque mois

Les personnes qui éprouvent des difficultés pour préparer seules leurs repas (âge, dépendance physique, fatigue, maladie, handicap...) peuvent bénéficier du service de portage de repas, **punctuellement ou**

régulièrement, après adhésion à l'association et signature d'un contrat de prestation.

Le service fonctionne en liaison froide. Trois personnes assurent la livraison avec un véhicule frigorifique. Sont proposés des repas équilibrés et variés, préparés par un prestataire extérieur, la Cuisine Municipale de Morlaix, qui bénéficie du concours d'une diététicienne. En cas de régime particulier, un certificat médical du médecin est nécessaire.

Plus de 2400 repas sont servis par mois aux 102 personnes qui bénéficient aujourd'hui de ce service.

Téléassistance : 71 personnes

L'association a passé une convention avec un prestataire extérieur, la société CUSTOS de Rennes, pour assurer un service de téléalarme destiné à sécuriser le maintien à domicile, en cas de malaise ou de chute.

La personne référente au sein du service se rend à domicile pour installer l'appareil (pendentif ou montre). Il permet d'entrer en liaison téléphonique avec une Centrale d'écoute qui traite l'appel et favorise une intervention rapide des secours en cas d'urgence. Une liste de 5 numéros de téléphone (parents, amis ou voisins), établie par ordre de priorité, est demandée à l'inscription.

Un contrat de location est passé entre la Société et le bénéficiaire. 71 personnes bénéficient de ce service à ce jour.



Aide à domicile prestataire : 150 personnes

Le service d'aide à domicile Prestataire met à disposition des usagers **du personnel salarié de l'association** pour les accompagner et les soutenir dans leur vie quotidienne : actes essentiels, activités de la vie ordinaire et activités sociales. L'association assure la totale responsabilité de la mise en place de l'intervention et de son suivi (démarches administratives, relations de travail).

Le bénéficiaire peut prétendre à une aide financière à la prise en charge, selon ses ressources et son degré de dépendance. Il peut également, sous certaines conditions, notamment de revenus, bénéficier d'une exonération fiscale de 50 % des sommes déboursées. À ce jour, 150 personnes sont prises en charge par ce service, pour un volume annuel d'environ 35 000 heures.

veloppement sanitaire

Pour les personnes de 60 ans et plus



Aide à domicile mandataire : une cinquantaine de personnes

Ce service permet de salarier une tierce personne pour effectuer les actes de la vie quotidienne que l'on ne peut plus réaliser seul.

- **Le bénéficiaire est l'employeur de l'aide à domicile, qui est donc sa salariée.**
- Il signe avec l'ADS un **contrat de mandat**. L'association effectue, pour son compte, les formalités administratives, sociales et fiscales liées à l'emploi d'un salarié : rédaction du contrat de travail, déclarations URSSAF, élaboration du bulletin de paye...
- Une aide financière à la prise en charge est également possible selon les ressources et le degré de dépendance du bénéficiaire.
- Sous certaines conditions, notamment de revenus, il peut également bénéficier d'une exonération fiscale de 50 % des sommes déboursées.

À ce jour, une cinquantaine de personnes bénéficient de ce service mandataire, pour un volume annuel d'environ 22 000 heures.

Aide psychologique

Ce service est destiné aux personnes âgées ou dépendantes, aux familles et aux aidants professionnels et est assuré par une psychologue. Les objectifs de ce service sont multiples :

- aider la personne à exprimer les questions et les difficultés que peut entraîner le vécu de la dépendance.
- soutenir la famille, prévenir les états de fatigue et d'épuisement que peut générer le maintien à domicile d'un parent âgé.
- former les aidants professionnels aux techniques d'écoute et de parole.



L'équipe de portage à domicile

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination)

L'ADS du canton de Saint Pol de Léon est l'une des 4 antennes CLIC du Pays de Morlaix, avec L'ALDS de Cléder, L'ACADIA de Landivisiau et l'ORPAM de Morlaix, mises en place par le Conseil Général, en lien avec d'autres partenaires ou acteurs locaux.

C'est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute, de soutien, de conseils pour les personnes de 60 ans et plus, leur entourage, les professionnels et les personnes "ressources" participant à la vie de la personne âgée.

Cette mission est prolongée, le cas échéant, par une évaluation des besoins et l'élaboration d'un plan d'aide personnalisé.

Une coordinatrice assure des permanences **tous les mardis de 9h00 à 12h00 sans rendez-vous, et de 13h30 à 17h00 sur rendez-vous, à la Maison des Services de Saint Pol de Léon, dans les locaux de l'ADS (02 98 29 13 97).**

Réseau Pol Aurélien

Le Réseau Pol Aurélien, mis en place en avril 2006, a pour objet de favoriser la coordination des actions autour de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, et de ses aidants et lui apporter une aide pour franchir les différentes étapes du parcours de la maladie : repérage, annonce du diagnostic, traitement, maintien à domicile renforcé, entrée en institution.

Les objectifs poursuivis par le réseau sont :

- le maintien de la personne malade à son domicile le plus longtemps possible, par une prise en charge et un accompagnement adaptés;
- un soutien permanent de son entourage dans les différentes étapes de la maladie;
- une coordination de tous les acteurs et partenaires intervenant dans la prise en charge.

Le Réseau Pol Aurélien intervient sur les cantons de Saint Pol de Léon, Plouzévédé, et Plouescat. ■



L'ADS en bref

400 personnes prises en charge.

80 salariés dont 10 administratifs, 15 aides soignantes, 5 cadres et 50 aides à domicile. Un Conseil d'Administration composé de 22 membres représentant les élus, les professionnels de santé, les associations et les usagers.

Président : **Nicolas Floch** (1^{er} plan à g.) - Directeur : **René Herry** (1^{er} plan à d.)

ADS - Maison des services - 29, rue des Carmes - 29250 Saint Pol de Léon - 02 98 29 13 97

De nombreux projets

En 2007, l'ADS du canton de Saint Pol de Léon a mis en œuvre deux chantiers :

La télégestion

L'ADS du canton de Saint Pol de Léon a décidé de mettre en place la **télégestion**, procédé d'enregistrement électronique des temps de présence ou d'intervention des aides à domicile.

C'est un système simple et fiable qui, à terme, va remplacer les fiches de présence à signer tous les mois.

Il permet de disposer d'informations diverses et sécurisées et de faciliter les opérations de paie et de facturation.

La démarche qualité dans le cadre du collectif ALLIANCE

En 2006, cinq associations du secteur médico-social du Nord Finistère ont décidé de constituer un collectif de services

d'aide et de soins à domicile, en créant une structure appelée ALLIANCE.

L'objectif est d'être certifiable norme NF X50-056 "services aux personnes à domicile", avant l'été 2008.

D'autres projets sont en cours :

Une résidence Senior "Villasophia" à Saint Pol de Léon

Villasophia est un concept de logement, destiné aux seniors non dépendants, qui associe les avantages d'un domicile personnel adapté au vieillissement, avec ceux d'un établissement collectif proche du centre ville, bénéficiant de services de proximité et d'un panel de services d'aides à domicile à la carte.

En partenariat privilégié avec le groupe CELEOS et la commune de Saint Pol de Léon, l'Espace Pol Aurélien mettra

à disposition une personne ressource, appelée "gouvernante", et interviendra à la demande des personnes âgées, dans le cadre de prestations individualisées.

Constituée de 25 appartements allant du T1 au T3, Villasophia devrait voir le jour au premier semestre 2009 (cf précédent bulletin municipal).

Un accueil de jour

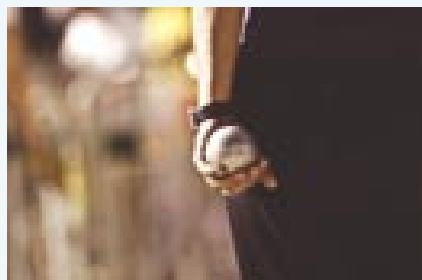
En complémentarité du réseau ALZHEIMER, l'ADS va créer une structure d'accueil de jour à Plouénan, pour les personnes atteintes de la maladie d'ALZHEIMER, permettant à ces dernières de retrouver une vie sociale et aux aidants de souffler un peu.

Ce projet est soutenu par la Communauté de Communes du Pays Léonard et doit être intégré dans le prochain Schéma Gérontologique du Conseil Général du Finistère. ■

Boulodrome : 19 aires de pétanque route de Mespaul

Le projet, initialement évoqué, d'un boulodrome au complexe sportif des Carmes a dû être abandonné pour diverses raisons, notamment des démarches administratives longues et aléatoires qui auraient exigé un projet d'architectes et l'avis des Bâtiments de France. L'opération s'aurait par ailleurs excessivement coûteuse et risquait de pénaliser d'autres activités sportives. Après étude et analyse par les élus et les services concernés de solutions alternatives, le choix s'est orienté vers l'acquisition partielle des locaux appartenant actuellement à l'entreprise Cozire, utilisés il y a peu comme dépôt d'engrais de la Sica, route de Mespaul.

Il sera possible d'y aménager 19 aires de pétanque homologuées de 15 m sur 4. Le nouvel équipement comprendra deux accès rue de Kervarqueu et route de Mespaul, des sanitaires, une salle de réunion commune aux clubs utilisateurs, en l'occurrence le Club de Pétanque et la Compagnie d'Arc, un parking à proximité place de l'Europe et place Rousseau.



Salle Isidore-Daniélou : 200 000 € de travaux

Appartenant à l'association propriétaire Paul Aurélien, la salle Isidore-Daniélou est utilisée en priorité par les lycéens du Kreisker. Mais une convention signée avec la municipalité permet aussi son utilisation par d'autres clubs sportifs et associations locales, en concertation avec le directeur de l'établissement. La réfection de l'immeuble, presque achevée, porte sur la toiture, le bardage, l'acoustique, le chauffage... Les travaux qui s'élèvent à 200 000 € sont pris en charge par l'association propriétaire.

Cimetière : extension du colombarium

La municipalité vient de réaliser, autour de l'hémicycle central du cimetière Saint-Pierre, un ensemble colombarium de neuf colonnes de trois cases chacune en granit poli, gris clair et gris foncé. Groupées par trois, ces colonnes ont été édifiées sur trois dalles en granit de trois mètres carrés. La création de ce nouvel espace funéraire a obligé à supprimer six tilleuls tout en préservant le site. Préalablement consulté, l'architecte des Bâtiments de France avait donné son accord pour cette installation. Le colombarium a été réalisé par l'entreprise Kerguiduff de Taulé pour un montant TTC de 15 890 €.



Effacement des réseaux : sur le littoral

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'effacement des réseaux basse tension (EDF, France Télécom, éclairage public), la commune a démarré l'opération 2007 en coordination avec le syndicat d'électrification dans le secteur du **Rheun Pempoul**. Elle se poursuivra **avenue de la Mer** jusqu'au **Vrennit**. Le montant de l'opération s'élève à **142 000 € TTC**.

Salle n°1 des Carmes : indisponible

Des désordres étant survenus dans la charpente en lamellé-collé réalisée il y a 33 ans, la commission de sécurité a décidé de suspendre momentanément l'accès à la salle n°1 des Carmes. Pour l'heure, en attente des rapports d'expertise et des devis de réparation, la date de réouverture de la salle ne peut être programmée.



Fêtes de fin d'année, les commerces seront ouverts

les dimanches 16, 23 et 30 décembre

Inscription sur les listes électorales : jusqu'au 31 décembre

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique mais résulte d'une obligation légale. Elle est indispensable pour pouvoir voter. Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie **jusqu'au 31 décembre 2007** inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. **Les inscriptions déposées en 2007 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2008, lors des prochaines élections municipales.**

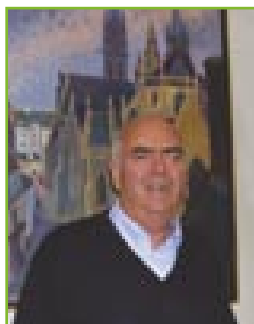


Recensement : à partir du 17 janvier 2008

Toutes les personnes vivant en France, qu'elles résident dans un logement, une maison de retraite, un internat, une habitation mobile... ou qu'elles soient sans abri, sont concernées par le recensement. Il permet de mieux connaître la population résidant en France et de répondre à ses besoins. Il respecte les procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Les réponses sont confidentielles et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires et notamment les agents recenseurs sont tenues au secret professionnel.

Le recensement s'effectuera à Saint-Pol du 17 janvier au 16 février. L'agent recenseur, recruté et encadré par la commune, possèdera une carte tricolore avec sa photo et signée par le maire.

Personnel communal : pas de recrutement sans concours !



Jean GUERCH
Adjoint chargé de
l'Administration Générale
et de l'Urbanisme

Tous les élus sont confrontés à des demandes, parfois pressantes, d'emploi au sein du personnel communal. S'ils apportent une écoute bienveillante à ces sollicitations bien compréhensibles, il leur faut aussi rappeler que l'intégration dans la fonction publique territoriale ne relève pas de la seule décision arbitraire du maire, même s'il est le chef hiérarchique de l'ensemble du personnel.

Le personnel communal relève de l'une des trois fonctions publiques : la Fonction Publique Territoriale, les deux autres étant la Fonction Publique d'Etat et la Fonction Publique Hospitalière. Pour chacune, **le recrutement des agents n'est possible qu'après réussite aux épreuves d'un concours**. Seuls les postes à pourvoir au premier niveau permettent de déroger à cette règle.

Tout nouveau recrutement ne peut se faire que sur un emploi vacant ou créé par l'assemblée délibérante. Bien évidemment, le principe de base est celui de l'égal accès aux emplois publics pour tout citoyen. Toutefois, plusieurs **conditions générales** sont indispensables pour accéder au statut de

fonctionnaire territorial comme la nationalité française ou européenne, la jouissance de ses droits civiques, un casier judiciaire compatible... Ensuite, selon le cadre d'emploi, **le concours s'effectue sur épreuves ou sur titres**. Le recrutement peut intervenir par voie de **mutation** ou de **détachement** dans le cas où la personne appartient déjà à la Fonction Publique. Les non titulaires doivent remplir ces mêmes conditions. Leur nomination se fait en général par contrat à durée déterminée.

Les embauches dans la commune se font après appel à candidatures à paraître sur le site de la commune et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, dans les revues professionnelles spécialisées et/ou dans les journaux locaux.

Pour la convocation des postulants devant un jury, une sélection des candidatures est réalisée en tenant compte du **concours requis** (sauf pour les postes de premier niveau), du **niveau d'études**, de l'adéquation des **expériences** de l'intéressé avec le profil du poste. ■

Regard de la Cour des Comptes sur l'Eau et l'Assainissement

Au risque de lasser, nous n'avons cessé ces dernières années de vous alerter sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement ainsi que sur l'ambiguïté des relations de la commune avec le gestionnaire de ces réseaux qu'est la SEO (aujourd'hui Lyonnaise des Eaux). Ainsi dans le bulletin municipal de novembre 2005 écrivions-nous : " ce type de gestion nécessite de la part de la communauté délégante un regard critique et beaucoup d'exigences dans le contrôle et le suivi du service rendu ".

Dans son rapport d'analyse de la situation de la commune, sur la période de 1999 à 2004, **la Cour Régionale des Comptes épingle la commune** sur la gestion des contrats d'affermage la liant à la SEO **pour l'eau et l'assainissement**. Ainsi on peut lire :

" **le rapport financier**, transmis chaque année par le délégataire, **ne permettait pas d'identifier les coûts d'exécution de la mission. Or les tarifs appliqués aux usagers découlent de cette identification des coûts** ".

La Cour s'étonne que " **la vérification de la comptabilité du délégataire**, qui est prévue dans les contrats, **n'ait jamais été exercée par la commune** ".

La Cour résume ses observations sur les contrats d'affermage par : " **De manière générale, la commune doit exercer un contrôle plus strict sur l'activité de son concessionnaire** ".

Ces remarques confirment le sérieux et l'exactitude de nos analyses.

Où en est-on aujourd'hui ?

Le Maire, à notre demande, a lancé **un audit pour le contrôle des rapports financiers annuels** de la SEO. Dans notre esprit, il s'agit de **vérifier si les coûts réels des services de l'eau et de l'assainissement sont bien en rapport avec les tarifs appliqués**. En effet l'étude comparative sur les tarifs de l'eau dans le Finistère, réalisée par le Conseil Général en 2004, montrait que nous avions **les tarifs les plus élevés du département** pour les communes de 5 000 à 10 000 habitants.

Cette situation est d'autant plus inquiétante qu'il faudrait de gros investissements pour amener la qualité du réseau d'eau au niveau attendu. **Le rendement** n'est en effet à ce jour que de 67 %, soit **un tiers de perte en ligne**, pour un objectif de 80 % !

Naissances

- **Carmen PRIGENT**,
6 route de Mespaul, née à Brest
- **Clara MARC**,
Le Stang, née à Landerneau
- **Estelle, Amandine ROUSSEAU**,
Kérivoal-Bian, née à Landerneau
- **Tristan SIMON**,
Kernévez-Guitré, né à Morlaix
- **Evan HYRIEN**,
10 Résidence Kélou Mad, né à Morlaix
- **Bastien DANTEC**,
6 cité Bellevue, né à Morlaix
- **Athénaïs ROUTIER**,
6 rue Rozière, née à Landerneau

Mariages

- **Hubert QUILLIVÉRE**, horticulteur,
Kéranton Izella, Plouéan
et **Claire-Marie Mallégol**, infirmière
puéricultrice, Croas Kéravel
- **Michel PRISER**, chauffeur-emballleur,
et **Lydia CRENN**, agent de service,
17 rue Pen-ar-Pont
- **Christophe BRETON**, maçon,
et **Léa KAOUNE**, agent de service,
36 Créach-Mikéal
- **Gilles ARGOUACH**, surveillant de
travaux, 9 résidence Haute-Savoie, Plougoum
et **Émilie TRIPET**, éducatrice,
11 résidence Létiez
- **Gilles LE BIHAN**, serriste, Goas Aliber,
Plouéan
et **Sophie THÉRÉNÉ**, infirmière libérale,
Parc Besquellec
- **Jean-Pierre COROLLER**, agriculteur,
et **Brigitte DOSSAL**, agricultrice,
Kérambars
- **Thierry, Robert, Yves LE DUFF**,
responsable en téléphonie informatique,
chemin du Paradis,
et **Lydie, Augusta, Bertille SASSÉ**,
modéliste-styliste, 69 avenue Lénine,
Arcueil (Val-de-Marne)

Décès

- **Léonie, Marie ROUALEC**,
veuve EVILLARD, retraitée,
Maison de Retraite de Kersaudy,
94 ans
- **Françoise KERBIRIOU**,
veuve JACQ, retraitée du commerce,
52 rue de Plouéan,
87 ans
- **Anne, Marie, Françoise, Caroline
BERTHÉVAS**, veuve CORRE, retraitée,
Maison de Retraite de Kersaudy,
94 ans
- **Hélène, Marie, Françoise LE ROUX**,
veuve CREIGNOU, retraitée de
l'agriculture, Vilar, décédée à Morlaix,
81 ans
- **Marie, Françoise PERSON**, veuve
ABGRALL, retraitée,
Maison de Retraite de Kersaudy,
85 ans
- **Maurice OLLIVIER**, électricien en
retraite, domicilié à St Pol, 1 Pen ar Valy,
décédé à Morlaix,
66 ans
- **Marie MORIZUR**, veuve LE NAN,
retraitee, Maison de Retraite de Kersaudy,
96 ans
- **Serge, Jean DRIVON**, sans profession,
Kélou-Mad, décédé à Morlaix,
57 ans
- **Louise, Jeanne, Andréa BIGOT**,
veuve BOLÉAT, retraitée,
Maison de Retraite de Kersaudy,
96 ans
- **Jean AUTRET**, retraité, Lambervillez,
décédé à Brest,
73 ans
- **François, Marie PÉRAN**, retraité,
Impasse Jules-Paul, décédé à Morlaix,
76 ans
- **Albert CRENN**, employé horticole,
24 rue de Plouéan,
décédé à Saint Martin des Champs,
42 ans
- **Joseph, Marie SÈVÈRE**,
retraitee du commerce, 43 rue de Verdun,
décédé à Morlaix,
84 ans
- **Jean JACOB**, retraité, 11 rue Saint Yves,
décédé à Roscoff,
82 ans
- **Perrine PRIGENT**, veuve PRIGENT,
retraitee, Maison de Retraite de Kersaudy,
88 ans
- **Gilles DERRIEN**, facteur,
8 cité Créach-ar-Léo, décédé à Brest,
41 ans
- **Marie GUÉRER**, veuve JACOB, retraitée,
Maison de Retraite de Kersaudy,
81 ans
- **Anne-Marie, Catherine CUZON**,
épouse BEAUVERGER, professeur des
écoles, Trofeunteun, décédée à Morlaix,
50 ans
- **René JAFFRÈS**, retraité, 41 rue Saint-
Pierre,
72 ans
- **André DESCURE**, retraité, 13 rue du
Park ar Roc'h, Carantec, décédé à Saint-Pol,
87 ans
- **Pierre, Joseph, Vincent ANDRÉ**,
mécanicien, 13 Résidence Kélou Mad,
56 ans
- **Jean, Claude PLEIBER**,
responsable de magasin, 10 rue de Prat-Cuic,
47 ans
- **Marie CUEFF**, retraitée de l'agriculture,
Maison de Retraite de Kersaudy,
92 ans
- **Louis, Alfred, Marie MILIN**,
29 rue Cadiou, décédé à Rennes,
60 ans

